

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

**DU 31 août 2004**

TENUE À MARIA

**Rédigé par  
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S  
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
de la **CRÉ DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**  
tenue le 30 juin 2004 à Maria (Auberge Honguedo)

---



---

**SONT PRÉSENT(E)S :**

**REPRÉSENTANT :**

|                      |   |
|----------------------|---|
| Appleby, Nicole      | Maire – Ville de New Richmond   |
| Berger, Bertrand     | Préfet – MRC Avignon  |
| Bernier, Alain       | Représentant la société civile – MRC Bonaventure                          |
| Boudreau, Jean-Jules | Conseiller – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine                        |
| Chevrier, Hélène     | Représentant la société civile – Municipalité des<br>Îles-de-la-Madeleine |
| Couture, Jean        | Représentant la société civile – MRC du Rocher-<br>Percé                  |
| Cyr, Claude          | Maire – Ville de Chandler   |
| Drolet, Arthur       | Maire – Ville de Gaspé  |
| Lapointe, Nicole     | Représentant la société civile – MRC Bonaventure                          |
| Lavoie, Jacques      | Maire – Ville de Sainte-Anne-des-Monts                                    |
| Lévesque, Laval      | Préfet – MRC de La Haute-Gaspésie   |
| Poirier, Jean-Guy    | Préfet – MRC Bonaventure  |
| Roussy, François     | Représentant la société civile – MRC Côte-de-<br>Gaspé                    |
| Sergerie, Jean-Noël  | Représentant la société civile – MRC de La Haute-<br>Gaspésie             |
| Sirois, Edmond       | Préfet – MRC du Rocher-Percé  |
| Tétreault, Marc      | Maire Ville de Carleton – Saint-Omer                                      |
| Vigneau, Claude      | Maire et préfet – Municipalité des îles-de-la-<br>Madeleine               |

Total : 17 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

---

---

**SONT ABSENT(E)S :****REPRÉSENTANT :**

---

---

Clavet, Noël-Marie  
Poste vacant

Préfet – MRC de La Côte-de-Gaspé  
Autochtones

---

---

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET  
OBSERVATRICES PRÉSENTES :****REPRÉSENTANT :**

---

---

Anglehart, Ghislain

CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine  
(Secrétaire exécutif)

Cotton, Pierre

Radio-Canada/Radio (Journaliste)

Cyr, Roger

MDERR

Gauvin, Candide

MDERR

Gionest, Michel

MAMLS

Lachance, Carl

CHAU-TVA (Journaliste)

Langevin, Louise

CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine  
(Resp. communications)

Leduc, Camille

Résident de Hopetown

Painchaud, Gisèle

Attachée politique du député des Îles Maxime

Arseneau

Roy, Claude

CIEU-FM (Journaliste)

Scantland, Gilbert

CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine  
(Directeur général)

**ORDRE DU JOUR (tel que proposé)**

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
  - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Saint-Georges-de-la-Malbaie, le 30 juin 2004,
  - 4.2 Suivi du procès-verbal,
  - 4.3 Cahier de suivi;
5. Affaires financières :
  - 5.1 Suivi budgétaire,
  - 5.2 Résolution de signature;
6. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
  - 6.1 Volet « Activités » :
    - 6.1.1 Rapport d'activité,
    - 6.1.2 Prises de décisions et information :
      - 6.1.2.1 Agrandissement du Musée de la Gaspésie,
      - 6.1.2.2 Développement de l'agriculture biologique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – Phase 2;
  - 6.2 Volet « Études et Recherches » :
    - 6.2.1 Rapport d'activité;
  - 6.3 Volet « Fonds de soutien aux entreprises culturelles pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine » :
    - 6.3.1 Rapport d'activité,

6.3.2 Prise de décision et information — Volet « Entreprises culturelles » :

6.3.2.1 Commercialisation du circuit arts visuels et métiers d'art des Îles-de-la-Madeleine;

7. Entente spécifique :

7.1 État de situation,

7.2 Prises de décisions et information :

7.2.1 Rapport du comité de coordination,

7.2.2 Protection du littoral,

7.2.3 Développement touristique;

8. Concertation régionale intersectorielle et sectorielle :

8.1 État de situation,

8.2 Processus de nomination des mandataires-conseils :

8.2.1 Dépôt des recommandations des instances consultatives,

8.2.2 Nomination des mandataires-conseils;

9. Réunions de la CRÉ – Adoption du calendrier 2004 – 2005;

10. Forum « Place aux citoyens » :

10.1 Rapport d'activité et état de situation,

10.2 Résolution pour signature du protocole avec le Secrétariat des forums;

11. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II :

11.1 Rapport d'activité et état de situation,

11.2 Répartition des montants au niveau local et régional;

12. Rapport de la démarche dans le dossier éolien;

13. Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise – État de situation;

14. Participation égale des femmes au développement local et régional;

15. Délégation de la CRÉ au Réseau pêches et aquiculture;

16. Délégation de la CRÉ à la Corporation de Chemin de fer de la Gaspésie (CCFG);
17. Rapport du Comité ACCORD;
18. Autres sujets;
19. Questions du public;
20. Coordonnées de la prochaine réunion;
21. Clôture de la réunion.

## 1. OUVERTURE

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 35.

## 2. PRÉSENCES

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

***IL EST PROPOSÉ*** par Nicole Appleby et appuyée par Nicole Lapointe d'adopter l'ordre du jour tel que lu avec les ajouts suivants au point 18. « Autres sujets » :

18.1 *Visite de la ministre de l'Agriculture du Québec,*

18.2 *Ink Bank,*

18.3 *Route des Chic-Chocs,*

18.4 *Signature de la Convention Jeunesse;*

*et de laisser ouvert ce point à l'ordre du jour.*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-099**

#### 4. PROCÈS-VERBAL :

##### 4.1 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Saint-Georges-de-la-Malbaie, le 30 juin 2004**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 30 juin 2004 et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le document.

Après discussions,

***IL EST PROPOSÉ*** par Claude Cyr et appuyé par Edmond Sirois d'adopter le procès-verbal de la réunion publique tenue à Saint-Georges-de-la-Malbaie, le 30 juin 2004, tel que rédigé.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-100**

##### 4.2 **Suivi du procès-verbal**

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

##### 4.3 **Cahier de suivi**

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du cahier de suivi contenu dans leur dossier et qui comprend l'ensemble des correspondances reçues et expédiées à la CRÉ et qui sont conformes au suivi du procès-verbal et des différents dossiers actifs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 5. AFFAIRES FINANCIÈRES :

### 5.1 Suivi budgétaire

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « Budget 2004 – 2005 » inclus dans leur dossier de réunion. Il donne des précisions sur les différents postes budgétaires et répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### 5.2 Résolution de signature

Le directeur général mentionne que depuis le printemps dernier, et ce, à quelques reprises, certains mandats confiés à la Conférence régionale des élu(e)s ont nécessité l'adoption de résolutions du conseil d'administration autorisant le président à signer des documents administratifs permettant la réalisation de ces mandats.

Or, comme le conseil d'administration se réunit environ une fois par mois, cela occasionne inévitablement des délais et un traitement administratif plus lourd.

Afin d'éviter des situations de ce genre, une solution est proposée et soumise pour discussions aux administrateurs de la CRÉ.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** les demandes ponctuelles adressées à la Conférence régionale des élu(e)s GÎM pour la réalisation d'activités spécifiques;

**CONSIDÉRANT** que la Conférence régionale des élu(e)s GÎM pourra ainsi être plus performante en évitant des délais et des lourdeurs administratives.

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Vigneau et appuyé par Laval Lévesque que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine autorise la présidence et/ou la direction générale, selon les exigences, à signer tout document qui lierait la CRÉ avec les gouvernements provincial ou fédéral, pour la réalisation d'une activité ou d'un mandat spécifique, en autant que le signataire s'assure :

- *Que le financement de l'activité pour laquelle il engage la CRÉ est assuré;*
- *Que le projet est conforme au mandat et aux responsabilités dévolus à la CRÉ;*
- *Qu'il en fasse rapport au conseil d'administration.*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-101**

## **6. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :**

### **6.1 Volet « Activités »**

#### **6.1.1 Rapport d'activité**

Le directeur général informe qu'à la présente réunion deux projets sont soumis pour décisions dans le volet « Activités ».

Après avoir discuté sur les éléments du FDR, il a été convenu que la CRÉ devrait faire connaître ses programmes, l'aide disponible pour les promoteurs et les partenaires (CLD, MRC, etc.), et ce, dans une information générale comme par exemple via le site internet de la CRÉ, par la publication d'un dépliant ou autres outils promotionnels. Cette information servirait notamment, selon les administrateurs, à clarifier les rôles de chacun et rendre plus transparentes les activités de la CRÉ et de ses partenaires.

Le directeur général souligne qu'il a pris bonne note de cette recommandation et verra à définir avec la permanence un plan d'action en ce sens.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

#### **6.1.2 Prises de décisions et information :**

##### **6.1.2.1 Agrandissement du Musée de la Gaspésie**

Le directeur général précise que le Musée de la Gaspésie, créé en 1977, est une institution muséologique régionale permanente, accessible au public et administrée pour le bien commun, au service de la population du territoire régional. Sa mission est de connaître, définir, valoriser et transmettre le patrimoine culturel gaspésien ainsi que les relations entre l'Homme et son milieu. Il s'agit en outre du seul musée régional accrédité dans la région.

Or, malgré la place importante occupée par le Musée au plan régional, sa situation est précaire. Les constats sont sans appel : l'immeuble, vieux d'un quart de siècle, ne répond plus aux besoins actuels. D'abord, il est trop petit : une étude démontre à cet égard qu'il devrait pouvoir compter sur un espace de 60 % supérieur à celui qu'il occupe en ce moment. Ensuite, les équipements sont vétustes et non fonctionnels : systèmes de ventilation, de climatisation et d'humidification, dispositifs de sécurité déficients et système électrique de capacité insuffisante, bref, de nombreux freins au développement de projets, à l'acquisition de biens culturels et au rayonnement accru de son action à l'échelle régionale.

L'objectif principal du Musée est donc de procéder de façon urgente à l'agrandissement de son immeuble et à la modernisation de l'ensemble de ses équipements. Ces aménagements permettront de répondre à de nombreux besoins qui sont regroupés sous quatre thèmes : la conservation, la diffusion, la clientèle et l'administration.

L'échéancier de réalisation prévoyait initialement la mise en oeuvre du chantier vers le mois d'avril 2004 pour une livraison du projet au mois de mai 2005. Cependant, la confirmation des principaux partenaires financiers (Québec et Canada) se faisant toujours attendre, le début des travaux est considérablement retardé.

La Conférence régionale des élu(e)s est interpellée pour sa part afin qu'elle souscrive à la campagne de financement dont l'objectif a été fixé à 1 500 000 \$. De cette somme, 500 000 \$ constituera la mise de fonds de l'organisme pour la réalisation du projet, et 1 000 000 \$ assurera la pérennité des infrastructures et équipements. Le projet se chiffre quant à lui à plus de 4 650 000 \$ et sera financé comme suit :

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| Gouvernements provincial et fédéral | 4 180 000 \$      |
| Musée de la Gaspésie                | <u>470 000 \$</u> |
| Total :                             | 4 650 000 \$      |

Le projet d'agrandissement du Musée en est un d'importance pour notre région. Il s'agit en effet d'une institution culturelle majeure, qui existe depuis plus de 25 ans déjà. Toutefois, elle ne peut poursuivre son développement dans les conditions actuelles, ce potentiel étant indéniablement lié à son expansion et au rajeunissement de ses équipements. Au même titre que le Quai des arts à Carleton, pour prendre cet exemple, le Musée a la possibilité d'induire un dynamisme plus qu'intéressant du point de vue de l'animation culturelle du milieu.

Il est suggéré par les administrateurs de la CRÉ que le Musée de la Gaspésie adopte une stratégie afin de mieux faire connaître ses activités aux territoires de MRC éloignées de son emplacement, notamment, les MRC Avignon, Haute-Gaspésie et Bonaventure.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que le Musée de la Gaspésie est le seul musée régional accrédité dans la région;

**CONSIDÉRANT** la pertinence et l'effet structurant du projet d'agrandissement du Musée au point de vue, notamment, de la vitalité culturelle de la région;

**CONSIDÉRANT** que ce projet répond aux objectifs et aux critères du Fonds de développement régional – volet « Activités »;

**CONSIDÉRANT** que la Conférence régionale des élu(e)s est interpellée de façon toute particulière afin de souscrire financièrement à la levée de fonds du Musée.

**IL EST PROPOSÉ** par Arthur Drolet et appuyé par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde au Musée de la Gaspésie une subvention de 90 000 \$ pour le supporter dans sa campagne de financement visant la réalisation de son projet d'agrandissement.

Ce montant sera puisé à même le volet « Activités » du Fonds de développement régional. Le Musée de la Gaspésie devra, en raison de l'aide accordée, prévoir au cours de la campagne de financement et une fois le projet d'agrandissement réalisé donner une visibilité à la CRÉ en tant que partenaire financier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-102**

### 6.1.2.2 Développement de l'agriculture biologique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – Phase 2

Le directeur général mentionne qu'au cours des dernières années, des avenues de développement ont été identifiées par le secteur agroalimentaire régional. Parmi celles-ci se retrouve l'agriculture biologique. Stratégiquement, l'environnement sain de la région contribue à offrir une trame de fond à cette orientation. De plus, la région a une agriculture à petite et moyenne échelle qui se prête bien à la production de nouveaux créneaux, de produits spécialisés et de produits de haut de gamme.

Pour positionner la région dans ce créneau, du temps et des moyens devront y être consacrés. Un comité régional a été mis en place et un plan d'action sur trois ans a été élaboré. Les enjeux en sont les suivants :

- Offrir un environnement propice au développement de l'agriculture biologique par du support aux entreprises;
- Faciliter la mise en marché des produits biologiques régionaux;
- Positionner la région en tant que région favorable au développement de l'agriculture biologique;

- Supporter la réalisation de projets de recherche appliquée en région liés à l'agriculture biologique.

Le projet en est à sa deuxième année. Les résultats de la première année sont excellents et les objectifs du plan d'action sont en voie d'être atteints.

Le projet vise donc à offrir un support au développement de l'agriculture biologique et de nouvelles productions horticoles, dont les plantes médicinales. Pour ce faire, l'UPA désire maintenir les services d'une ressource professionnelle spécialisée en agronomie et familière avec l'agriculture biologique. Cette ressource continuera la mise en opération d'un plan d'action de 2003 – 2006.

Le présent projet vise spécifiquement l'année financière 2004 – 2005 et la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est interpellée pour un montant de 10 000 \$.

Coût d'opération 2004 – 2005 :

|                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| Ressources professionnelles    | 61 200 \$       |
| Frais de déplacement           | 5 000 \$        |
| Hébergement                    | 2 000 \$        |
| Frais de secrétariat           | 5 000 \$        |
| Frais de téléphone et Internet | 2 000 \$        |
| Photocopies, fax et papeterie  | <u>2 000 \$</u> |
| <br>Total                      | <br>77 200 \$   |

Financement proposé

|               |                  |
|---------------|------------------|
| UPA           | 13 000 \$        |
| MAPAQ         | 31 200 \$        |
| 5 CLD         | 10 000 \$        |
| Emploi Québec | 13 000 \$        |
| CRÉGÎM        | <u>10 000 \$</u> |
| <br>Total :   | <br>77 200 \$    |

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** le potentiel environnemental régional favorable en ce qui a trait au développement de l'agriculture biologique;

**CONSIDÉRANT** que la région possède une agriculture à petite et moyenne échelle qui se prête bien à la production de nouveaux créneaux, de produits spécialisés et de produits de haut de gamme;

**CONSIDÉRANT** le support requis pour structurer les secteurs de développement que sont l'agriculture biologique et la production horticole;

**CONSIDÉRANT** que les services d'une ressource professionnelle spécialisée en agronomie et familière avec l'agriculture biologique sont nécessaires;

**CONSIDÉRANT** que la première année du projet a donné d'excellents résultats;

**CONSIDÉRANT** que le plan d'action préconisé rencontre les objectifs des Tables de concertation agroalimentaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et de la planification stratégique régionale.

**IL EST PROPOSÉ** par François Roussy et appuyé par Jean-Noël Sergerie que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à l'Union des producteurs agricoles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine une subvention de 10 000 \$ pour la supporter dans ses activités de « Développement en agriculture biologique en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine – Phase 2 ».

Ce montant sera puisé à même le volet « Activités » du Fonds de développement régional.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-103**

Il est suggéré à l'UPA de voir à la possibilité de donner de l'information sur ce secteur d'activité, notamment, via le site Web de la CRÉ.

## **6.2 Volet « Études et Recherches »**

### **6.2.1 Rapport d'activité**

Le directeur général signale qu'il n'y a pas de projets soumis pour décisions à la présente réunion dans le cadre du volet « Études et recherches ».

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **6.3 Volet « Fonds de soutien aux entreprises culturelles pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine » :**

#### **6.3.1 Rapport d'activité**

Le directeur général souligne qu'un seul projet est présenté pour décision dans le cadre du volet « Fonds de soutien aux entreprises culturelles pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine ».

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

#### **6.3.2 Prise de décision et information – Volet « Entreprises culturelles » :**

##### **6.3.2.1 Commercialisation du circuit arts visuels et métiers d'art des Îles-de-la-Madeleine**

Le directeur général souligne que le projet est présenté dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises culturelles rattaché à l'entente spécifique portant sur le développement culturel.

Ce projet vise à soutenir la commercialisation des produits en métiers d'art des Îles-de-la-Madeleine par la production d'outils de promotion et la réalisation d'activités promotionnelles du Circuit arts visuels et métiers d'art des Îles-de-la-Madeleine qui regroupe onze galeries et boutiques d'art. Au nombre des outils, on compte, entre autres, une affiche, un dépliant, l'achat de pages publicitaires ainsi qu'une vidéo promotionnelle.

Ce regroupement d'artistes et artisans madelinots, qui existe depuis l'an 2000, met en valeur leur travail de création au niveau du verre, de la pierre d'albâtre, du sable, des bijoux, de la gravure, de la poterie, du laiton, etc. C'est sous le slogan « Mer d'inspiration, terre de création » que la commercialisation du Circuit est mise de l'avant.

L'objectif poursuivi consiste principalement à augmenter l'achalandage des galeries et boutiques d'art en améliorant la visibilité des lieux de diffusion des métiers d'art. De plus, des démarches seront poursuivies pour l'exportation de produits à l'extérieur de l'archipel et pour la présence d'artisans aux salons de métiers d'art. Un voyage de démarchage pour développer de nouveaux marchés est prévu au budget.

Le plan de financement du projet se présente comme suit :

|                    | Présenté         | Recommandé       |
|--------------------|------------------|------------------|
| Membres du circuit | 2 245 \$         | 2 600 \$         |
| SODEC              | 11 225 \$        | 8 000 \$         |
| CRÉ                | <u>19 000 \$</u> | <u>19 000 \$</u> |
| Total :            | 32 470 \$        | 29 600 \$        |

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la pertinence et l'effet structurant du projet;

**CONSIDÉRANT** que le projet est conforme aux critères d'admissibilité et aux objectifs du Fonds de soutien aux entreprises culturelles.

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Vigneau et appuyé par Alain Bernier :

- Que la Conférence régionale des élu(e)s accorde à la corporation culturelle Arrimage des Îles-de-la-Madeleine une subvention de 19 000 \$ pour la réalisation du projet « Commercialisation du circuit arts visuels et métiers d'art des Îles-de-la-Madeleine ». Ce montant sera puisé à même le volet Fonds de soutien aux entreprises culturelles rattaché à l'entente spécifique portant sur le développement culturel;
- Que le président de la CRÉ, Bertrand Berger, soit autorisé à signer le protocole d'entente requis au suivi administratif de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-104**

## 7. ENTENTE SPÉCIFIQUE :

### 7.1 État de situation

Le directeur général mentionne que les discussions concernant les projets d'ententes spécifiques ont repris avec la mise en place du comité de coordination et dont le mandat est de faire évoluer les différents projets d'ententes en cours. Il ajoute que deux ententes font l'objet d'information et de décisions à la présente réunion à savoir la Protection du littoral et celle portant sur le Développement touristique.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **7.2 Prises de décisions et information :**

### **7.2.1 Rapport du comité de coordination**

Le directeur général précise que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine prenait connaissance en juin dernier des projets d'ententes spécifiques en attente. Il fut décidé de proposer à madame Nathalie Normandeau, ministre déléguée au Développement régional, de former un comité de coordination afin de faire évoluer ces dossiers.

Madame Normandeau a répondu à la CRÉ le 11 août dernier. Dans sa lettre, elle manifeste son accord avec les préoccupations des membres de la CRÉ et elle demande de contacter directement le coordonnateur régional du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche afin de mettre sur pied le comité de coordination des ententes spécifiques.

Le directeur général ajoute que le 25 août dernier, il a rencontré avec Didier Dufour, agent de développement à la CRÉ, monsieur Candide Gauvin, coordonnateur régional du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, afin de passer en revue tous les projets d'ententes spécifiques.

Dans un premier temps, il a été convenu de prendre en considération le nouveau contexte, la CRÉ ne gère pas le Fonds de développement régional de la même manière que le CRCD pouvait le faire. Il est possible que certains dossiers ne nécessitent plus d'entente spécifique parce que dans certaines situations les activités pourraient être réalisées autrement. Il faudra également considérer le programme ACCORD. De plus, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche n'est peut-être plus obligé de participer à toutes les ententes spécifiques. Certaines pourraient être bipartites, un ministère et la CRÉ.

Bref, tous les projets d'ententes spécifiques ont été revus. Aucun n'a été écarté. Des actions et des échéanciers ont été établis pour chacun. Ainsi, d'ici le 15 septembre, plusieurs ministères et organismes seront interpellés soit par le ministère, soit par la CRÉ, afin de valider les hypothèses et, selon le cas, adapter les projets d'entente et les acheminer dans le processus de signature. Éventuellement, il faudra organiser des séances de négociations avec les partenaires impliqués.

En conclusion, on peut affirmer que la démarche est bien en place et que la CRÉ a maintenant un regard direct sur le cheminement des ententes. Des résultats concrets ne sauraient tarder.

Suite à une intervention de Nicole Appleby, il a été convenu de confier au comité le mandat de vérifier la possibilité de négocier une entente spécifique pour maximiser le programme d'Infrastructures Canada-Québec, notamment, au niveau de la réfection des routes.

Le directeur général précise qu'une démarche CRÉ-MDERR devrait être amorcée en ce sens prochainement via le Groupe de travail sur les infrastructures du Plan de relance. Il a également été convenu que le groupe de travail vérifie toutes les avenues de développement possible non seulement au niveau des routes, mais aussi au niveau des autres types d'infrastructures comme celles reliées à la récupération, à la transformation des matières résiduelles, etc. Il a été suggéré d'associer les mandataires-conseils dans cette démarche.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **7.2.2 Protection du littoral**

Le directeur général souligne que conformément à la volonté du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, le projet d'entente spécifique sur la Protection du littoral de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est considéré comme une priorité.

Une rencontre s'est tenue le 25 août dernier avec monsieur Candide Gauvin, coordonnateur régional du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Monsieur Gauvin était accompagné de représentants de plusieurs ministères dont celui des Transports, des Affaires municipales Sport et Loisir, de la Sécurité civile et de l'Environnement. Ces ministères sont tous d'éventuels signataires du projet d'entente spécifique sur la Protection du littoral.

Tous les participants étaient d'accord pour procéder rapidement. Ainsi, la dernière version du projet sera transmise aux ministères partenaires. Ils auront jusqu'au 8 septembre pour émettre des commentaires. Ils auront également à vérifier la volonté de leur organisation à contribuer financièrement au projet d'entente spécifique. Au plus tard le 15 septembre, le projet d'entente spécifique sera acheminé au bureau du sous-ministre du Développement des régions et de la Recherche afin qu'il le transmette pour signature aux autres ministères.

Il faut noter que le Conseil des ministres a adopté un plan d'action relatif à la problématique de l'érosion du littoral en milieu marin. Ce plan confie certaines responsabilités à différents ministères. Cela traduit la volonté du gouvernement d'agir dans ce domaine, nous espérons, cependant, que cela ne ralentira pas notre action.

En complément d'information, monsieur Candide Gauvin du MDERR signale qu'une rencontre est prévue avec les intervenants de la Côte-Nord qui viennent de convenir d'une telle entente avec le gouvernement pour adapter et recueillir des informations qui pourraient être utiles à la Gaspésie.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### 7.2.3 Développement touristique

Le directeur général mentionne qu'au début de l'été, la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, madame Nathalie Normandeau, annonçait l'octroi de 400 000 \$ à chacune des deux régions touristiques, celle de la Gaspésie et celle des Îles-de-la-Madeleine, pour la prolongation jusqu'au 31 mars 2005 des deux ententes spécifiques en tourisme.

Ces programmes seront gérés conjointement par le MDERR et la Conférence régionale des élu(e)s par le biais des comités de gestion déjà formés. Les critères d'admissibilité des projets et les règles d'attribution des subventions restent pratiquement les mêmes que ceux qui avaient déjà été établis pour la phase 1 de l'entente à moins que les comités de gestion respectifs n'en décident autrement. Les fonds disponibles doivent, toutefois, être engagés avant la fin décembre faute de quoi ces argents non utilisés devraient être retournés et versés à des régions dont la situation justifierait du financement supplémentaire. Un montant équivalent à 10 % de chacune des enveloppes pourrait être utilisé à des fins d'administration du programme.

Le comité de gestion de la région des Îles s'est déjà réuni et a accordé son appui à deux projets d'événements touristiques de basse saison. Le comité de gestion de la région de la Gaspésie devrait quant à lui se réunir prochainement.

Le MDERR devrait faire parvenir dans les prochaines semaines à la CRÉ un protocole qui confirme les engagements du ministère. Dans ce contexte, les membres de la Conférence régionale des élu(e)s pourraient autoriser le président, monsieur Bertrand Berger, à signer au nom de la CRÉ le protocole d'entente qui devrait lui être acheminé prochainement.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la prolongation de l'entente spécifique sur le développement touristique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT** les conditions rattachées au financement de l'entente spécifique.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Jules Boudreau et appuyé par Edmond Sirois d'autoriser le président à signer tous documents relatifs au prolongement des ententes spécifiques sur le développement touristique des régions de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-105**

## **8. CONCERTATION RÉGIONALE INTERSECTORIELLE ET SECTORIELLE :**

### **8.1 État de situation**

Le directeur général précise que les mois de juin, juillet et août ont servi à réaliser la démarche de nomination des mandataires-conseils. Les points qui suivent à l'ordre du jour permettront d'en savoir plus sur cette démarche et sur celles qui sont à venir concernant les étapes de réalisation de la concertation régionale intersectorielle et sectorielle de la CRÉ.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **8.2 Processus de nomination des mandataires-conseils :**

#### **8.2.1 Dépôt des recommandations des instances consultatives**

Le directeur général informe les administrateurs que suite au mandat qui leur avait été confié par les membres de la Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, le 30 juin dernier, les instances consultatives de référence reconnues se sont réunies au cours des dernières semaines pour proposer à la CRÉ un(e) mandataire-conseil dans leur secteur d'activité respectif. Ces réunions, coordonnées par la permanence de la CRÉ, se sont tenues dans le cadre de rencontres en personne ou encore par conférences téléphoniques.

Ce sont vingt-trois (23) secteurs socio-économiques qui participeront à la concertation sectorielle et intersectorielle régionale que souhaite réaliser la CRÉ au cours des prochaines années et qui l'accompagneront dans la réalisation du Plan quinquennal de développement régional, notamment, par la mise en place de groupes de travail intersectoriels dont les travaux porteront sur des enjeux régionaux.

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du rapport des propositions de nominations inclus dans le dossier de réunion.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

#### **8.2.2 Nomination des mandataires-conseils**

Le directeur général souligne que la recommandation qui suit propose pour chacun des secteurs socio-économiques identifiés, le ou la mandataire-conseil désigné(e) par les instances consultées.

En ce qui concerne le secteur Transports – Îles-de-la-Madeleine, la Commission consultative des transports de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine transmettra la

recommandation de nomination de son mandataire-conseil lorsque celui-ci aura été choisi dans le cadre de la prochaine rencontre de la Commission prévue très prochainement. Cette nomination fera l'objet d'une validation de la CRÉ à la réunion de septembre prochain.

Les membres de la commission sectorielle « Économie sociale » ont préféré remettre au 10 septembre prochain la proposition de nomination de mandataire-conseil de leur secteur. Cette nomination fera l'objet d'une validation de la CRÉ à la réunion de septembre prochain.

Une rencontre des mandataires-conseils devrait être planifiée dans la semaine du 20 septembre prochain pour définir, notamment, la démarche de réalisation du Plan quinquennal de développement 2005 – 2010 et par la suite de donner un avis à la CRÉ à sa réunion du 27 septembre prochain. Cette rencontre pourrait également servir à discuter des besoins des mandataires-conseils pour la réalisation de leur mandat.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** le mandat confié aux instances consultatives de référence reconnues par la CRÉ pour désigner des mandataires-conseils;

**CONSIDÉRANT** que ce sont vingt-trois (23) secteurs socio-économiques qui participeront à la concertation sectorielle et intersectorielle régionale.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Noël Sergerie et appuyé par François Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine valide la nomination des mandataires-conseils suivants :

**Agroalimentaire (Gaspésie) :** Luc Potvin, coordonnateur de la Table agroalimentaire de la Gaspésie;

**Agroalimentaire (Îles-de-la-Madeleine) :** Judes Renaud, président de l'UPA des Îles et président de la Table de concertation agroalimentaire des Îles-de-la-Madeleine;

**Aînés :** Gisèle Dubé, présidente de la Table régionale de concertation des personnes âgées de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

**Communications :** Alain Bernier, coordonnateur régional Télé-Québec, région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et président de la commission sectorielle « Communications »;

**Culture (Gaspésie) :** Rodrigue Brousseau, président du conseil d'administration du Conseil de la culture de la Gaspésie;

**Culture (Îles-de-la-Madeleine) :** Céline Lafrance, présidente de la Corporation Arrimage et présidente de la commission sectorielle « Culture des Îles-de-la-Madeleine »;

**Développement social** : Gilles Brillant, président du Comité aviseur en développement social (CADS) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

**Éducation** : Jean Couture, président de la Commission scolaire René-Lévesque et président de la commission sectorielle « Éducation »;

**Environnement (Gaspésie)** : Pierre Desmeules, président du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM);

**Environnement (Îles-de-la-Madeleine)** : Hélène Chevrier, présidente de d'Attention Frag'Îles et président de la commission sectorielle « Environnement des Îles-de-la-Madeleine »;

**Famille et enfance** : Manon Guité, agente de concertation et de développement en services de garde et coordonnatrice (Février 2000 à juin 2004) du comité aviseur en développement des services de garde de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

**Femmes et développement régional** : Marie-Thérèse Forest, présidente de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et président de la commission sectorielle « Femmes et développement régional »;

**Forêt** : Sylvain Fortin, directeur du Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne;

**Jeunesse** : Michel Rioux, vice-président de la commission sectorielle « Jeunesse de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine » et coordonnateur du Carrefour-jeunesse Emploi de La Haute-Gaspésie;

**Loisirs, sports et plein air** : Gérald Arsenault, président du conseil d'administration de l'Unité régionale loisir et sport (URLS) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

**Milieu communautaire** : MarieRenée Tremblay, coordonnatrice du Regroupement des organismes communautaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (ROCGÎM) et présidente de la commission sectorielle « Milieu communautaire »;

**Mines** : Jean-Paul Barrette, coordonnateur du Fonds régional d'assistance à la prospection minière de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (FRAPMGÎM) et président de la commission sectorielle « Mines »;

**Pêches et aquiculture** : Gabrielle Landry, présidente du Réseau pêches et aquiculture Québec;

**Tourisme (Gaspésie)** : Francis Dumont, président de l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie;

**Tourisme (Îles-de-la-Madeleine) :** Sébastien Cummings, président de l'Association touristique régionale (ATR) des Îles-de-la-Madeleine;

**Transport (Gaspésie) :** Gaétan Lelièvre, président de la commission sectorielle « Transports Gaspésie ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-106**

## 9. RÉUNIONS DE LA CRÉ – ADOPTION DU CALENDRIER 2004 – 2005

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance de la proposition de calendrier des réunions pour la prochaine année incluse au dossier de la rencontre.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la proposition de calendrier des réunions de la CRÉ pour la prochaine année;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs modifications sont apportées à la proposition;

**IL EST PROPOSÉ** par Laval Lévesque et appuyé par Nicole Lapointe d'adopter tel que proposé et modifié le calendrier des réunions de la CRÉ pour la prochaine année suivant :

Lundi, le 27 septembre 2004, 13 h 30 (Territoire de la MRC Bonaventure);

Vendredi, le 29 octobre 2004, 8 h 30 (Territoire de La MRC de La Haute-Gaspésie);

Vendredi, le 19 novembre 2004, 8 h 30 (Territoire de la MRC du Rocher-Percé);

Vendredi, le 10 décembre 2004, 8 h 30 (Territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé);

Vendredi, le 21 janvier 2005, 8 h 30 (Territoire de la MRC d'Avignon);

Vendredi, le 18 février 2005, 8 h 30 (Territoire de la MRC de Bonaventure);

Vendredi, le 18 mars 2005, 8 h 30 (Territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie);

Vendredi, le 12 avril 2005, 8 h 30 (Territoire de la MRC du Rocher-Percé);

Vendredi, le 20 mai 2005, 8 h 30 (Territoire de la MRC des Îles-de-la-Madeleine);

Vendredi, le 17 juin 2005, 8 h 30 (Territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé);

*Vendredi, le 22 juillet 2005, 8 h 30 (Territoire de la MRC d'Avignon);*

*Vendredi, le 19 août 2005, 8 h 30 (Territoire de la MRC de Bonaventure);*

*Vendredi, le 23 septembre 2005, 8 h 30 (Territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie);*

*Vendredi, le 21 octobre 2005, 8 h 30 (Territoire de la MRC du Rocher-Percé);*

*Vendredi, le 18 novembre 2005, 8 h 30 (Territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé);*

*Vendredi, le 16 décembre 2005, 8 h 30 (Territoire de la MRC d'Avignon).*

*Il est possible que des changements soient apportés à ce calendrier en cours d'année.*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-107**

## 10. **FORUM « PLACE AUX CITOYENS »**

### 10.1 **Rapport d'activité et état de situation**

Le directeur général souligne que la préparation du Forum « Place aux citoyens » se déroule bien. Communication-Québec, le MDERR et la CRÉ travaillent en collaboration. Le protocole d'entente et les prévisions budgétaires ont été acheminés au Secrétariat des forums; 50 % du budget devrait être versé à la CRÉ dans quelques semaines. Les contrats sont tous accordés.

En complément d'information, le président mentionne qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour maximiser la participation autant des intervenants régionaux que des citoyens et citoyennes de la région à ce Forum. Il ajoute que la CRÉ est associée à la démarche en terme de support technique uniquement. Tout le contenu et le déroulement du Forum est l'affaire du gouvernement.

Le directeur général invite les administrateurs de la CRÉ à prendre connaissance de la proposition de liste des leaders socio-économiques de la région que la CRÉ invitera au Forum.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** *la proposition de liste des leaders socio-économiques de la région que la CRÉ invitera au Forum « Place aux citoyens » qui se tiendra le 19 septembre prochain à Gaspé;*

**CONSIDÉRANT** *que quelques modifications sont apportées à la liste.*

**IL EST PROPOSÉ** par Arthur Drolet et appuyé par Jean Couture d'adopter tel que proposée et modifiée la liste suivante des leaders socio-économiques de la région que la CRÉ invitera au Forum « Place aux citoyens » qui se tiendra le 19 septembre prochain à Gaspé :

CRÉ : 18 membres;

MRC : 12 élus choisis par le conseil des maires;

Les représentants sectoriels suivants :

|                                |                      |
|--------------------------------|----------------------|
| Agroalimentaire – Gaspésie :   | Luc Potvin           |
| Agroalimentaire – Îles :       | Judes Renaud         |
| Communications :               | Françoise Perreault  |
| Culture – Gaspésie :           | Rodrigue Brousseau   |
| Culture – Îles :               | Céline Lafrance      |
| Développement social :         | Gilles Brillant      |
| Environnement – Gaspésie :     | Pierre Desmeules     |
| Environnement – Îles :         | Carole Leblanc       |
| Économie sociale               | À venir              |
| Famille et enfance             | Manon Guité          |
| Femmes et dév. régional :      | Marie-Thérèse Forest |
| Forêt :                        | Sylvain Fortin       |
| Jeunesse :                     | Michel Rioux         |
| Loisirs, sports et plein air : | Gérald Arsenault     |
| Milieu communautaire :         | MarieRenée Tremblay  |
| Mines :                        | Jean-Paul Barrette   |
| Personnes âgées :              | Gisèle Dubé          |
| Tourisme – Gaspésie :          | Francis Dumont       |
| Tourisme – Îles :              | Sébastien Cummings   |
| Transport – Gaspésie :         | Gaétan Lelièvre      |
| Transports – Îles :            | À venir              |

Agence de santé et de services sociaux : Jean-Marie Le Brasseur, Suzette Arsenault, Jacques Veillette, Gaston Bourque;

Chambre de commerce de la Gaspésie : Évelyne Dubé;

Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine : Gino Thorne;

Commissions scolaires : Yolande Chouinard, Pâquerette Sergerie, Francine Cyr, Audrey Acteson;

Cégep de la Gaspésie et des Îles : Antonio Blouin;

UQAR : Michel Ringuet;

Conseil des partenaires du marché du travail : Dominique Arsenault;

Syndicats :

FTQ (Alain Jalbert),

STEEQ (Gilbert Boudreau),

Conseil central (CSN) de la Gaspésie et des Îles (Marina O'Connor), Syndicat des infirmiers et infirmières de l'Est du Québec (Micheline Barriault);

UPA de la Gaspésie et des Îles : Charles-Edmond Landry;

Quatre entrepreneurs choisis dans chacun des créneaux d'excellence : Eugène Bouchard, Renaud Samuel, François Arsenault, Georges Mamelonet

Communauté anglophone : Lynden Béchervaise, Donald Bourgouin;

Communauté micmaque : À venir;

Députés :

Maxime Arseneau,

Nancy Charest,

Guy Lelièvre,

CLD d'Avignon : Un(e) représentant(e);

CLD de Bonaventure : Un(e) représentant(e);

CLD de La Côte-de-Gaspé : Un(e) représentant(e);

CLD de La Haute-Gaspésie : Un(e) représentant(e);

CLD des Îles-de-la-Madeleine : Un(e) représentant(e);

CLD du Rocher-Percé : Un(e) représentant(e).

Secrétariat à la mise en marché de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (SMMGÎM) : Aurèle Doucet.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-108**

## 10.2 Résolution pour signature du protocole avec le Secrétariat des forums

Le directeur général précise qu'au printemps dernier, le gouvernement du Québec a donné à la Conférence régionale des élus le mandat d'organiser le Forum régional « Place aux citoyens ». Il était entendu que le gouvernement prenait à sa charge toutes les dépenses en vertu de prévisions budgétaires soumises par la CRÉ.

Le Secrétariat des forums a fait parvenir début juillet à la CRÉ un protocole d'entente liant le gouvernement et la CRÉ et stipulant, entre autres, les modalités de versements de la subvention aux fins d'organisation du Forum.

Le président de la CRÉ a procédé immédiatement à la signature du protocole puisqu'il y avait urgence si la CRÉ voulait recevoir une première tranche de subvention dans les meilleurs délais.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** le protocole tel que déposé par le Secrétariat des forums;

**CONSIDÉRANT** que la CRÉ doit signer un protocole d'entente en regard de l'organisation du Forum régional « Place aux citoyens » pour qu'entre autres lui soit versée la subvention s'y rattachant.

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Appleby et appuyée par Claude Vigneau d'autoriser le président de la CRÉ, Bertrand Berger, à signer tout document relatif au Forum régional.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-109**

## 11. **PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II :**

### 11.1 **Rapport d'activité et état de situation**

Le directeur général souligne que les rencontres de sélection des projets déposés dans le cadre du Volet II du PMVRMF ont toutes été tenues. Les comités de sélection furent composés de la façon suivante :

- Avignon : Le préfet, deux (2) maires, le directeur général de la MRC, l'ingénieur forestier, le responsable du suivi;
- Bonaventure : Le préfet, trois (3) maires, l'aménagiste, l'ingénieur forestier, le technicien forestier, le responsable du suivi;
- Côte-de-Gaspé : Le préfet, les quatre maires de la MRC, le responsable du suivi;
- Haute-Gaspésie : Le préfet, deux (2) maires, le responsable du suivi;
- Rocher-Percé : Le préfet, les quatre (4) maires de la MRC, le directeur général de la MRC, le responsable du suivi.
- Les projets régionaux : Les cinq (5) préfets de la Gaspésie, le responsable du suivi.

À noter que le responsable du suivi était présent à titre de personne-ressource et n'avait aucun pouvoir décisionnel lors de ces rencontres.

Aussi, tel que décidé lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la CRÉ en juin dernier, le directeur général s'est informé des orientations des autres partenaires financiers afin d'éclairer la prise de décision lors de la sélection des projets régionaux. Cette prise d'information a eu lieu à Chandler avec les gens du MDERR, d'EQ, de Rexforêt et de DEC. Le partage d'information avec ces bailleurs de fonds a d'ailleurs lieu en continu depuis cette rencontre.

Enfin, plusieurs projets sont déjà commencés et le responsable du suivi effectuera les visites terrain nécessaires au cours des semaines à venir.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 11.2 Répartition des montants au niveau local et régional

Le directeur général précise que les comités de sélection du Volet II du PMVRMF, formés des MRC pour les projets locaux et de la Table des préfets pour les projets régionaux, se sont rencontrés dans la période du 22 juin au 14 juillet inclusivement.

Suite à ces rencontres, les comités de sélection recommandent à la CRÉ la répartition, telle que présentée dans un document remis aux administrateurs de la Conférence régionale des élu(e)s et intitulé « Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Montants attribués 2004 – 2005 ».

Jean-Guy Poirier tient à signaler l'excellent travail de la ministre régionale, Nathalie Normandeau, en ce qui a trait à l'enveloppe budgétaire dédiée pour la région dans le cadre de ce programme.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que la Table des préfets a été nommée par la CRÉ comme comité aviseur quant à la gestion du Volet II;

**CONSIDÉRANT** que les critères du Volet II ont été utilisés pour la sélection des projets.

**IL EST PROPOSÉ** par Laval Lévesque et appuyé par Claude Cyr d'accepter, telle que proposée par les MRC et la Table des préfets, la répartition des montants au niveau local et régional dans le cadre du Volet 2 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier présentée dans le document remis aux membres de la CRÉ.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-110**

## **12. RAPPORT DE LA DÉMARCHE DANS LE DOSSIER ÉOLIEN**

Le directeur général mentionne qu'à la suite des démarches effectuées auprès du cabinet du ministre des Ressources naturelles, monsieur Sam Hamad, et du bureau de la ministre madame Nathalie Normandeau, une rencontre a été organisée au cabinet de monsieur Sam Hamad le 27 juillet 2004. Cette rencontre avait comme principal objectif de discuter avec le ministre du plan de maximisation des retombées économiques adopté par la CRÉ en mai 2004.

À cette rencontre assistaient des représentants de la CRÉ, du TechnoCentre éolien, de la Ville et de la MRC de Matane, la ministre madame Nathalie Normandeau et la députée de Matane madame Nancy Charest.

Après discussions avec le ministre, il a été convenu de nommer un comité de travail formé de la CRÉ, du MRNFP, d'Hydro-Québec, de la MRC de Matane, du MDERR et du TechnoCentre éolien. Ce comité présidé par le représentant du MRNFP qui agira dans le respect des responsabilités de chacun des partenaires, aura comme principaux mandats :

Dans le contexte de l'appel d'offres actuel, examiner et le cas échéant faire des recommandations sur les sujets suivants :

- L'échéancier de réalisation;
- Le contenu régional et les propositions des producteurs;
- Les coûts d'intégration et de transport;
- L'équité intrarégionale dans les retombées économiques.

Dans le contexte du développement de la production éolienne au Québec, examiner et faire des recommandations le cas échéant sur :

- Les modes d'attribution des contrats;
- Les conditions de réalisation.

Le comité pourra examiner également les facteurs de succès pour l'émergence d'une véritable filière industrielle éolienne au Québec capable de le positionner dans le marché mondial.

Le 7 août dernier les représentants de la CRÉ, du TechnoCentre éolien et madame Nathalie Normandeau rencontraient monsieur André Caillé, PDG d'Hydro-Québec. Lors de cette rencontre, les représentants de la CRÉ ont déposé le plan d'action pour la maximisation des retombées économiques et ont adressé à Hydro-Québec leurs attentes en regard de l'implication d'Hydro-Québec dans ce dossier.

M. Caillé a très bien reçu les demandes de la région et a rassuré l'ensemble des participants sur la volonté d'H-Q d'appuyer concrètement le développement de l'industrie éolienne au Québec par la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Lors de contacts récents avec le cabinet du ministre M. Sam Hamad le comité de travail doit se réunir dans les prochaines semaines.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **13. COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE – ÉTAT DE SITUATION**

Le directeur général souligne que la visite-terrain qui était prévue à la fin de l'été par les membres de la commission a dû être annulée faute de temps.

Dans la foulée des consultations publiques qui ont eu lieu à travers le Québec du 15 avril au 18 juin 2004, la Commission organise une deuxième ronde de consultations à Québec et à Montréal auprès des intervenants du monde forestier québécois (Groupes environnementaux, industrie, représentants fauniques, autochtones, groupes de recherche, syndicats, travailleurs forestiers, CRÉ des régions ressources, etc.).

Les 23, 24 et 26, 27 août, une cinquantaine d'organismes de nature provinciale ou interrégionale ont demandé à être entendus par la Commission afin de présenter leurs propositions. Les CRÉ des régions ressources se sont associées pour présenter un mémoire conjoint lors de ces audiences. C'est le président de la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, Bertrand Berger qui représentait la position gaspésienne en matière de gestion forestière régionale.

La journée du 25 août a été dédiée à une consultation des communautés autochtones, tenue en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

Le mémoire des CRÉ des régions ressources a été déposé à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise le 24 août dernier. Ce mémoire réunit les préoccupations des régions ressources du Québec. Le mémoire aborde trois thèmes, soit :

- L'amélioration du régime forestier;
- La régionalisation de la gestion des forêts publiques;
- La maximisation des retombées économiques dans les régions ressources.

La Commission d'étude, par la voix du président, a réagi favorablement aux modèles de décentralisation et de régionalisation proposés, mais désire des précisions sur les mécanismes préconisés. Ces précisions seront déposées auprès de la Commission d'étude à la mi-septembre.

En qui a trait aux activités à venir, les 1<sup>er</sup> et 2 septembre, la Commission réunira une cinquantaine de leaders du monde forestier québécois. Ces derniers seront invités à échanger sur divers scénarios pour améliorer la gestion des forêts au Québec. Le directeur de la Conférence régionale des élus(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine sera présent afin de participer aux discussions.

Finalement, la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise déposera l'ensemble de ses recommandations auprès du gouvernement en décembre prochain.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

#### **14. PARTICIPATION ÉGALE DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

Le directeur général précise que le 12 juillet dernier, la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, madame Michelle Courchesne, ainsi que la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, madame Nathalie Normandeau, adressaient conjointement une lettre à la Conférence régionale des élu(e)s concernant la participation égale des femmes et des hommes au développement local et régional.

D'entrée de jeu, elles indiquent que le gouvernement du Québec s'est engagé vers un objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, comme en témoigne l'article 99 de la « Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche » dont les Conférences régionales des élus auront à tenir compte dans l'exercice de leurs responsabilités.

Elles mentionnent également qu'au cours des prochaines années, des efforts seront poursuivis, notamment, pour appuyer des initiatives pour que de plus en plus de femmes siègent à titre d'élues. À cet égard, elles disent compter vivement sur le leadership des membres de la CRÉ pour développer des mécanismes innovateurs de collaboration avec les femmes qui ont signifié leur volonté d'être associées de près à la concertation régionale.

Or, dans notre région, un groupe d'intervenant(e)s travaille déjà depuis plus d'un an à élaborer une stratégie visant à amener un plus grand nombre de femmes à s'intéresser à la politique municipale, et ce, en prévision des élections de 2005. Ce comité regroupe des représentant(e)s du ministère des Affaires municipales, du Conseil du statut de la femme, de la Table de concertation des groupes de femmes, de la commission sectorielle « Femmes et développement régional » et de la Conférence régionale des élu(e)s GÎM.

En résumé, l'action du comité s'articulera comme suit :

- Printemps 2004 : Rencontre de groupes cibles et promotion large (communiqué déjà diffusé);
- Automne 2004 : Identifier les besoins des femmes intéressées;
- Printemps 2005 : Formation et accompagnement.

Mentionnons enfin qu'à court terme, le plan d'action suivant sera mis en opération :

1. Élaborer le contenu de l'étape de sensibilisation;

2. Préparer le coffre à outils et faire une recherche sur le matériel existant;
3. Prendre contact avec les directions des municipalités pour connaître les postes vacants en 2005;
4. Élaborer le contenu de la rencontre préliminaire de sensibilisation :
  - Informer de l'existence du comité, sa composition, son mandat;
  - Trouver la meilleure manière de rejoindre et de sensibiliser les femmes susceptibles d'être intéressées.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

#### 15. **DÉLÉGATION DE LA CRÉ AU RÉSEAU PÊCHES ET AQUICULTURE**

Le directeur général mentionne que le Réseau pêches et aquiculture Québec (RPAQ) sollicite la CRÉ pour qu'elle délègue deux représentants pour participer aux réunions du conseil d'administration du RPAQ avec ses partenaires régionaux. Ces réunions auront lieu aux deux ans et permettront de mieux arrimer les préoccupations régionales avec celles du réseau des pêches et de l'aquaculture. Le RPAQ demande à la CRÉ de désigner un représentant pour la Gaspésie et un autre pour les Îles-de-la-Madeleine.

Lors des dernières réunions du RPAQ, c'est la présidence du CRCD qui agissait à titre de représentant de la région.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la demande du Réseau pêches et aquiculture Québec;

**CONSIDÉRANT** que la CRÉ est sollicitée pour déléguer deux représentants afin de siéger aux réunions du Réseau.

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Cyr et appuyé par Arthur Drolet de déléguer messieurs Bertrand Berger pour la Gaspésie et Claude Vigneau pour les Îles-de-la-Madeleine à titre de représentants de la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour siéger aux réunions bisannuelles du Réseau pêches et aquiculture.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-111**

#### 16. **DÉLÉGATION DE LA CRÉ À LA CORPORATION DE CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE (CCFG)**

Le directeur général mentionne que la Corporation du Chemin de fer de la Gaspésie (CCFG) tiendra une assemblée générale le 13 septembre 2004. Lors de cette assemblée, la CCFG fera le point sur sa situation et formera son nouveau conseil d'administration. Le CRCD avait désigné son président pour siéger à la Corporation. Il

aurait donc lieu que la CRÉ confirme sa participation à la Corporation du Chemin de fer de la Gaspésie (CCFG) et nomme son représentant.

La Corporation est actuellement formée des municipalités de Gaspé, Percé, Grande-Rivière, des MRC de Côte-de-Gaspé et de Rocher-percé, des CLD de ces deux MRC, des chambres de commerce de Gaspé, Percé et Grande-Rivière ainsi que de la Chambre de commerce régionale, des SADC de Gaspé Nord et de Pabok. de Dignité rurale du Canada, du Ralliement gaspésien et madelinot, de la CASA et de la CRÉ (CRCD).

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la demande de la Corporation de Chemin de fer de la Gaspésie (CCFG);

**CONSIDÉRANT** que la CRÉ est sollicitée pour déléguer un représentant au conseil d'administration de la CCFG.

**IL EST PROPOSÉ** par Edmond Sirois et appuyé par Arthur Drolet de déléguer le directeur général Gilbert Scantland à titre de représentant de la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour siéger au conseil d'administration de la Corporation de Chemin de fer de la Gaspésie.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-112**

## 17. **RAPPORT DU COMITÉ ACCORD**

Le directeur général mentionne que le 25 août dernier, il a rencontré monsieur Candide Gauvin, coordonnateur régional du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, afin de passer en revue tous les créneaux du projet ACCORD et de fixer des échéanciers pour la réalisation des plans d'action.

Dans le créneau « Éolien », le plan est en élaboration et la version de consultation devrait être complétée d'ici la fin septembre. La version finale serait présentée au comité ACCORD au début novembre.

Dans le créneau « Récréotouristique », le plan a été revu au cours de l'été, il sera déposé au comité ACCORD en novembre.

Dans le créneau « Marin », dans le volet « Transformation », le plan préliminaire a été présenté en juin, il sera modifié suite aux commentaires recueillis et la nouvelle version devrait circuler d'ici la fin septembre. Dans le volet « Aquaculture », le plan de développement est presque complété, c'est une démarche menée par la SODIM. Dans les volets « Biotechnologie » et « Technologies marines », nous avons reçu les versions

du Bas St-Laurent, elles seront mises aux couleurs de la région d'ici la fin septembre. Les plans de développements seront présentés au comité ACCORD en novembre.

Pour le créneau « Produits à valeur ajoutée, sapin baumier et peuplier faux-tremble », le comité est toujours en attente de dépôt des études et par conséquent ne peut fixer d'échéancier pour le moment.

En conclusion, le travail progresse et le comité garde espoir de signer avec le gouvernement du Québec de nouvelles ententes ACCORD en 2004.

Il est suggéré de voir à la possibilité d'élargir les comités des créneaux à d'autres participants, notamment les mandataires-conseils de la CRÉ.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **18. AUTRES SUJETS :**

### **18.1 Visite de la ministre de l'Agriculture du Québec**

Le directeur général informe les administrateurs de la CRÉ que la ministre de l'Agriculture du Québec sera en région les 26 et 27 septembre prochain pour remettre les lauréats régionaux dans le cadre du mérite agricole. Elle a demandé à rencontrer les administrateurs de la CRÉ, le 27 septembre en avant-midi.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **18.2 Ink Bank**

Le directeur général informe les administrateurs de la CRÉ que l'entreprise Ink Bank nouvellement implantée à Sainte-Anne-des-Monts désire sensibiliser les intervenants régionaux à la récupération et au recyclage, remplissage des cartouches d'encre d'imprimantes, photocopieurs, etc. et sollicite la collaboration des institutions et organismes de la région pour que son premier marché soit gaspésien. Les responsables de l'entreprise vont contacter les organismes et institutions à ce sujet dans les prochaines semaines. La CRÉ a déjà signifié sa contribution.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **18.3 La route des Chic-Chocs**

Madame Nicole Appleby mentionne que la Ville de New Richmond demande à la CRÉ de lui donner un appui dans sa démarche auprès de l'Association touristique régionale de la Gaspésie dans le but de faire reconnaître la route 299, qui traverse le Parc de la

Gaspésie et qui relie la Ville de Sainte-Anne-des-Monts au nord et la Ville de New Richmond au sud, comme route thématique appelée « Route des Chic-Chocs ».

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la demande de la Ville de New Richmond auprès de l'Association touristique régionale de la Gaspésie dans le but de faire reconnaître la route 299 en tant que route thématique appelée « Route des Chic-Chocs »;

**CONSIDÉRANT** que la CRÉ reconnaît l'importance de mettre en valeur les attraits touristiques que recèle la route 299 tant par la présence du fleuve Saint-Laurent et de la Baie-des-Chaleurs à ses extrémités que celles d'une des plus importantes chaînes de montagnes du Canada qu'elle traverse.

**IL EST PROPOSÉ** par Laval Lévesque et appuyé par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine appuie la Ville de New Richmond dans sa démarche afin de faire reconnaître la route 299 reliant la Ville de Sainte-Anne-des-Monts à la ville de New Richmond et traversant le Parc de la Gaspésie comme route thématique « Route des Chic-Chocs ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-113**

#### 18.4 Signature de la convention jeunesse

Le directeur général souligne qu'il est nécessaire d'adopter une résolution pour permettre au président de la Conférence régionale des élu(e)s, Bertrand Berger, de signer la convention d'aide financière intervenue entre le gouvernement du Québec, la CRÉ et la commission sectorielle « Jeunesse ».

Après discussions,

**IL EST PROPOSÉ** par François Roussy et appuyé par Edmond Sirois d'autoriser le président de la CRÉ, Bertrand Berger, à signer la convention d'aide financière intervenue entre le gouvernement, la CRÉ et la commission sectorielle « Jeunesse » pour les trois prochaines années.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-114**

#### 19. QUESTIONS DU PUBLIC

Le président invite les membres du public à poser des questions ou faire des commentaires.

Monsieur Camille Leduc demande des précisions sur la nomination des intervenants socio-économiques et de la participation de la population au Forum « Place aux citoyens » du 19 septembre prochain. Les responsables de la logistique du Forum répondent à ses questions.

Monsieur Leduc a également sensibilisé les administrateurs de la CRÉ sur la situation que vit actuellement le journal Graffiti et les a invités à placer des annonces et de la publicité dans le journal pour lui permettre d'améliorer sa situation et lui permettre de mettre en place un bureau à Gaspé et l'engagement d'un responsable des ventes.

## **20. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION**

En raison de la visite de la ministre de l'Agriculture du Québec dans la Baie-des-Chaleurs, les 26 et 27 septembre prochain, il a été convenu que la prochaine réunion du conseil d'administration de la CRÉ aura lieu le 27 septembre prochain sur le territoire de la MRC Bonaventure, et ce, à compter de 13 h 30.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **27. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 11 h 35.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

*Lu et certifié conforme par :*

*Lu et certifié conforme par :*

---

*Gilbert Scantland, directeur général*

---

*Le secrétaire-trésorier*

---

*Date*

---

*Date*

*Adopté par résolution du comité exécutif le :*

---

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0832